



Strassen, le 22 décembre 2020

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 21 décembre 2020

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alwin de Prins, Alex Goergen, Ralf Lentz, Paul Marcy

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews, Raymond Conzemius

Excusée : Caroline Weber

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 2020

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 2020 est approuvé.

2. JO Tokyo 2020, FOJE Vuokatti 2021, JO Beijing 2022

Le Directeur technique fait le point concernant Tokyo 2020. Les contre-mesures Covid 19 et leur combinaison pour assurer un déroulement harmonieux des Jeux Olympiques viennent d'être diffusées par le CIO. Le système de l'entrée (J-5) et de la sortie (J+48h) du village olympique selon le modèle appliqué lors des Jeux Européens de Minsk 2019 est une de ces mesures, parmi d'autres, ayant un impact direct sur l'esprit d'équipe du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020.

Autres points sous discussion :

- Accélération des communications de l'organisateur (village olympique et accommodations)
- Transports : plans de vols restent difficiles à établir pour le moment
- Acclimatation (à faire dans des camps d'entraînements en amont des Jeux). Le continent australien n'est pas assuré pour des mesures d'acclimatation.
- Villages impliqués dans les Jeux : même contre-mesures que pour le village olympique de Tokyo
- Vaccins et distribution y afférente
- Tests rapides
- Accréditations de la délégation luxembourgeoise
- Update des documents Tokyo 2020 (manuel technique, épreuves de qualification)
- Sport : peu d'informations fiables et compréhensives, absence de perspectives pour les athlètes sous préparation olympique.



Les processus afférents aux préparatifs commencent à défiler, sous réserve de tout changement y afférents. La mesure de quarantaine reste une mesure que le comité d'organisation envisage après l'accès sur le territoire japonais.

Le calendrier des épreuves de qualification reste à être établi et les plans de vols y afférents qui en dépendent restent à être fixés.

Le comité d'organisation maintient ses plans concernant l'accès du public aux sites sportifs, moyennant le respect strict des mesures sanitaires.

Le programme des dignitaires, dont l'implémentation reste dépendante des mesures finalement préconisées par le comité d'organisation, est en discussion.

Concernant le déploiement des vaccins, il faut espérer que le défi du « level playing field » entre athlètes de toutes les nations pourra être assuré pour maintenir des épreuves de qualification et épreuves sur place équitables.

En ce qui concerne les JO Beijing (hiver) 2022, la situation sportive de plusieurs athlètes sous préparation est instable (difficultés d'accès aux infrastructures), eu égard aussi aux calendriers non sécurisés pour les épreuves de qualification. 4 athlètes (skeleton, ski alpin, short track, ski de fond) sont sous préparation olympique actuellement. Une réunion des chefs de mission est prévue en février 2021 (en présentiel ou via visioconférence suivant décision du comité d'organisation). Faute d'épreuves sportives, il reste une demi-saison à titre de préparation, y compris les épreuves de qualification.

Concernant les préparatifs en cours pour le FOJE hiver à Vuokatti (Finlande), reporté en décembre 2021, le comité d'organisation communiquera de nouvelles informations sous peu.

3. Point situation sport contexte Covid19

Le Conseil d'administration est informé d'une conférence d'une experte en microbiologie faisant le point sur la situation de la pandémie en relation avec le déroulement des activités sportives. Les recommandations émises par le COSL lors du retour du sport à ses activités normales restent, à ce stade, toujours cohérentes.

La mise en garde du COSL émise avant la prise d'effet de la loi du 25 novembre reste d'actualité et peut être située dans le contexte du nouveau du lock down sportif jusqu'au 10 janvier 2021.

Le maintien des activités pour le sport d'élite et l'accès y afférent à la Coque ne sont pas remis en cause eu égard aux préparatifs en cours pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.



Suite aux dernières annonces faites par le Gouvernement le 21 décembre, le sport dans les clubs sportifs n'est plus possible jusqu'au 10 janvier 2021, sans préjudice des activités sportives privées et du sport d'élite, dont les activités restent maintenues. Tous les sportifs d'élite et de haut niveau ne peuvent pas se satisfaire des seules infrastructures sportives de la Coque, piscine olympique y incluse, alors que toute extension souhaitable du périmètre des activités sportives n'est pas possible suite aux annonces prémentionnées.

Le Conseil d'administration discute des mesures permettant d'aider les fédérations à redémarrer.

4. Echanges de vues sur le projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives

Le Conseil d'administration a un premier échange de vue concernant le projet de règlement sous rubrique, en attendant l'avis demandé au Conseil consultatif. Le COSL transmettra son avis au ministre des Sports en temps opportun, suite à la demande du ministère des Sports par courrier en date du 2 décembre 2020.

Le projet semble à première vue très cohérent, avec de nouvelles mesures pour les programmes de formation dédiés aux métiers spécifiques du sport tombant sous les compétences du futur INEPS, aspirant vers une modernisation conséquente du dispositif de formations initiales et continues de qualité. Ce dispositif est un autre maillon dans les développements horizontaux d'amélioration des aspects de qualité dans le mouvement sportif de manière générale.

5. Bilan AG EOC du 27 novembre 2020

Le Conseil d'administration est informé du déroulement de l'AG des COE. L'assemblée générale a adopté les modifications statutaires, moyennant abstention du COSL en ce qui concerne les points afférents à la nouvelle structuration de la gouvernance inhérente aux COE. La prochaine Assemblée générale ordinaire des COE se tiendra au premier semestre 2021.

6. Safeguarding in sports : concept pour protéger les athlètes contre les harcèlements et les abus dans la pratique d'activités sportives

Le Conseil d'administration est informé de l'avancement des discussions internes concernant un concept de bientraitance contre les harcèlements et les abus dans la pratique des activités sportives. Un webinar du 2 décembre a permis de cadrer l'état actuel du sujet au niveau international. Un concept à élaborer couvrira l'entière chaîne des valeurs à bien traiter, allant de la prévention à la prise en charge si une telle situation se présente. La Commission médicale se joint aux discussions engagées à cette fin. La Commission des athlètes pourrait être intéressée au sujet le moment venu. Le



sujet pourrait être décliné en temps utile dans les programmes de formation des entraîneurs. Plusieurs modèles de pays limitrophes et du Canada peuvent utilement servir de référence.

Le Conseil d'administration décide de désigner une représentatrice de la commission médicale et scientifique, spécialiste en pédopsychiatrie et déjà engagée dans le sujet sur le plan international, comme leader d'un groupe de travail afin d'élaborer une proposition de stratégie nationale cohérente.

7. Point Section de Sportifs d'Elite de l'Armée

Le Conseil d'administration est informé de l'évolution de la situation de la Section des Sportifs d'Elite de l'Armée. Les travaux préparatoires d'une nouvelle loi concernant l'organisation militaire prévoient des avancées intéressantes pour les sportifs d'élite membres de la SSEA membres quant aux rengagements, permettant de prolonger le service militaire des sportifs d'élite. La conception de ce nouveau dispositif pourra être bénéfique notamment pour les athlètes lorsqu'ils sont sous préparation olympique, sans préjudice d'une solution en fin de carrière sportive des membres de la SSEA en termes de reconversion.

Par ailleurs, des absences justifiées durant l'instruction de base pour raison de concepts sportifs pourront avoir lieu, avec l'avis des instances concernées.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

Le Président de la Commission médicale et scientifique du COSL présente succinctement le dernier rapport de la Commission.

Le dernier rapport du Bureau technique a été diffusé au Conseil d'administration.

9. Divers

Le Président du Bureau financier présente la cartographie du pool des partenaires internationaux et nationaux du COSL pour la nouvelle période 2021-2024, tout en décrivant les évolutions dans ce même contexte. La mise en place des partenariats nationaux constitue une base solide pour les prochains cycles quadriennaux, dont celui qui s'ouvrira en 2029, à l'aube de la troisième édition des Jeux des Petits Etats d'Europe au Grand-Duché du Luxembourg.

Dans l'ensemble, la perception par les partenaires du COSL et du Team Lëtzebuerg et des développements professionnels y afférents est très encourageante, sans exclure d'autres avancées dès 2025 ou 2029, l'année des prochains JPEE au Grand-Duché de Luxembourg.



Le président du Bureau financier présente les premiers détails d'un projet de modernisation des procédures afférentes aux ouvertures de crédit pour les athlètes et les fédérations, de même que le projet de refonte du site internet.

Le secrétaire général présente les dates clés de l'année 2021 concernant la gouvernance du COSL et l'organisation de l'Assemblée générale du COSL fixée au 20 mars 2021. Lors de cette Assemblée générale, une nouvelle équipe du Conseil d'administration sera élue pour un nouveau mandat de quatre années.

Une refonte du concept intégré pour le sport au Luxembourg sera un des chantiers phares durant le nouveau mandat issu de la prochaine Assemblée générale.

Daniel Dax